



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Section Statuts et Règlements

Réunion du :	25 février 2026
A :	Visioconférence à 18h15
Présidence :	M. SURDOL Philippe.
Présents :	MME GUERRA BORGES Michelle M. CRETENET Jean-Pierre - GERALDES Raphaël - KHELIFI Arezki – MANSO Jean-Luc
Excusés :	M. VIENOT Albert
Absents :	M. DESGRANGES Yannick – HOFF Dominique

. LITIGES.

LITIGE N°52 FINALE FUTSAL ASSOCIE U15 G DU 08/02/2026

Absence de l'équipe de ASC MONTBELIARD pour les 2 matchs de classement, après avoir participé aux 3 matchs de poule.

Absence de l'équipe de ASC MONTBELIARD pour la remise des récompenses.

La commission,

- . Attendu que l'équipe de ASC MONTBELIARD a déclaré forfait pour les 2 matchs de classements,
- . Attendu que l'équipe de ASC MONTBELIARD n'a pas participé à la remise des récompenses de cette finale Futsal associé U15 G,
- . Inflige l'amende de 40 euros (2 x 20 euros) à ASC MONTBELIARD pour 2 matchs non joués lors de la finale Futsal associé U15 G, conformément au règlement financier 2025-2026,
- . Inflige l'amende de 25 euros à ASC MONTBELIARD pour non-respect du protocole de son équipe U15 G, conformément au règlement financier 2025-2026,
- . Décide le non-engagement de l'équipe U15 G de ASC MONTBELIARD pour la saison futsal associé 2026 – 2027, conformément aux articles 4 et 5 du Règlement Futsal Associé,
- . Transmet la décision à la commission Futsal.

LITIGE N°53 TT PONTARLIER 1 / LEVIER 3 N°54006811 – D3 GR H DU 22/02/2026

Mail du club TT PONTARLIER depuis l'adresse officielle le vendredi 20 février 2026 à 17h17 pour reporter le match avec un arrêté municipal joint. Mail adressé uniquement sur l'adresse « Report » du district et au club de Levier.

La commission,

- . Attendu que le report du match a été effectué après le vendredi 16h00, donc sous la seule responsabilité du club TT PONTARLIER,
- . Attendu que l'arbitre officiel désigné sur cette rencontre s'est déplacé, car non destinataire du mail de TT PONTARLIER du vendredi 20 février 2026 à 17h17,

- . Met à la charge du club de TT PONTARLIER les frais de déplacement de l'arbitre officiel,
- . Inflige l'amende réglementaire de 15 euros à TT PONTARLIER pour procédure administrative report non respectée,
- . Confirme le report de la rencontre,
- . Transmet la décision à la commission des compétitions seniors pour reprogrammation de la rencontre.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHES DU 21-22/02/2026

BALZAC BESANCON 1 / VAL DE LOUE 2
 LAC REMORAY VAUX / AVOUDREY
 VILLARS ISLE / PAYS MINIER

D3 GR E 53491840
 SENIORS F A 11 COUPE CA 55018210
 SENIORS F A 11 COUPE CA 55018214

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

<i>Seniors</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 50 euros.</i>
<i>Seniors F, U18F, U15F</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes à 11 G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 8 F et G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 30 euros.</i>
<i>Jeunes animation à 5 F et G</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 10 euros.</i>
<i>Loisir vétérans</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 35 euros.</i>
<i>Loisir F</i>	<i>Forfait déclaré hors délai 20 euros</i>

. FORFAITS GENERAUX

EXINCOURT TAILLECOURT 2
 DOUBS SUD 2
 ENT VESCEMONT/ROUGEGOUTTE 21

D3 GR A
 D3 GR F
 U18 D2 GR E

Amende réglementaire aux clubs :

<i>Seniors D1 D2 D3</i>	<i>Forfait général 150 euros.</i>
<i>Seniors D4 - HDCB</i>	<i>Forfait général 75 euros.</i>
<i>Seniors F à 11</i>	<i>Forfait général 75 euros</i>
<i>Seniors F à 8</i>	<i>Forfait général 50 euros</i>
<i>Jeunes à 11F et G</i>	<i>Forfait général 75 euros</i>
<i>Jeunes animation (sauf U7/U9)</i>	<i>Forfait général 50 euros</i>
<i>Loisirs/Vétérans</i>	<i>Forfait général 75 euros</i>

. RESERVES NON CONFIRMÉES

MATCH DU 22/02/2026

VAL DE LOUE 1 / BESANCON ESPERANCE 1

Cpe CREDIT MUTUEL 55437339

Amende réglementaire aux clubs soulignés de 23 €.

. RETRAIT D'ENGAGEMENT

MASSIF HAUT DOUBS

U11 PRINTEMPS (1 EQUIPE)

Amende réglementaire aux clubs soulignés de 50 €.

**. ABSENCE FEUILLES DE MATCH ET COMPTES RENDUS DE
PLATEAUX MALGRE RAPPEL EN FUTSAL ASSOCIE**

PLATEAU U11 (journée 2) DU 18/01/2026 Gymnase Besançon STAPS

Club organisateur : BESANCON PRES DE VAUX

PLATEAU U15 (journée 3) DU 25/01/2026 Gymnase Pontarlier

Club organisateur : CA PONTARLIER

PLATEAU U15 F (journée 1) DU 14/12/2025 Gymnase Chatillon le Duc

Club organisateur : ENT RACING BESANCON/VELOTTE

Amende correspondante aux clubs soulignés de 50 €.

**Le Président,
Philippe SURDOL**

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc MANSO**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des statuts et règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.